

CCAS



CRUSEILLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CRUSEILLES**

DEL n° 2026/03 CCAS

OBJET :

**AIDE À L'EHPAD
SALÈVE-GLIÈRES -
ACCEPTATION
DE DONS**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de CRUSEILLES, dûment convoqué le douze février deux mille vingt-six, s'est réunie à la Mairie, sous la Présidence de Madame Sylvie MERMILLOD, Présidente.

Etaient présentes :

Mesdames Sonia BRIFFAZ, Béatrice FOURNIER, Justine HAMMAMI, Sylvie MERMILLOD, Solange PAIREL, Valérie PERAY

Absentes excusées :

Mesdames Nathalie BRUGUIERE et Isabelle GRANDMOTTET

Absent :

Monsieur Jean PALLUD

XXXXXXXXXXXX

Nombre de Membres : 9

Présents : 6

Représentés : 0

Absents : 3

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

L'acceptation de dons relève des attributions du Président ou de la Vice-Présidente en qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes du CCAS. Il s'agit toutefois d'une acceptation à titre provisoire.

En effet, le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'administration.

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée qu'un appel aux dons a été lancé au profit de l'EHPAD Salève-Glières qui est en grande difficulté financière.

Madame la Présidente liste les dons reçus dans le cadre d'une nouvelle délibération :

NOM	PRENOM	MODE DE REGLEMENT	DATE DE RECEPTION	MONTANT
LENOIR	Michel	Chèque	17/12/2025	500,00
Le Parc d'Andilly		Virement	06/01/2026	800,00
Le Parc d'Andilly		Virement	23/01/2026	10 000,00
TOTAL				11 300,00 €

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'accepter les dons listés ci-dessus perçus par le CCAS. Ils seront ensuite reversés à l'EHPAD Salève-Glières.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- ✓ **APPROUVE** le principe de réceptionner les dons au profit de l'EHPAD Salève-Glières ;
- ✓ **ACCEPTE** les dons listés ci-dessus et **AFFECTE** la somme totale au budget principal qui sera reversée à l'EHPAD Salève-Glières ultérieurement.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Valérie PERAY



La Présidente,
Sylvie MERMILLOD



Télétransmise en Sous-Préfecture le : - 4 MARS 2026

Mise en ligne sur le site internet le : - 4 MARS 2026